



Liberté pour George Ibrahim Abdallah!

Né à Koubeyat (Nord du Liban) en 1951, Georges Ibrahim Abdallah est depuis son adolescence un militant actif de la lutte des peuples arabes libanais et palestinien contre l'impérialisme, le sionisme, et les régimes réactionnaires arabes.

Georges Ibrahim Abdallah est un militant des Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises. Arrêté en octobre 1984 par la police française, il a été condamné à la réclusion à perpétuité. Depuis, Georges Ibrahim Abdallah n'a cessé de défendre la cause des peuples arabes libanais et palestinien.

En 1982, à l'époque où les forces armées sionistes, appuyées par les puissances impérialistes, avaient envahi le Liban, encerclé et bombardé Beyrouth, et permis à leurs auxiliaires fascistes libanais de massacrer des centaines de civils palestiniens et libanais dans les camps de Sabra et Chatila, les Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises avaient exécuté Yacov Barsimentov, le responsable du Mossad de l'ambassade d'Israël à Paris. Les FARL ont également mené d'autres actions : contre l'attaché militaire américain à Paris, Charles Robert Ray, et contre le consul américain à Strasbourg, Robert Onan Homme.

Le 24 octobre 1984, la police française arrête Georges Ibrahim Abdallah à Lyon (d'autres militants des FARL sont arrêtés en Italie). Après un simulacre de procès où tout était joué d'avance — les Etats-Unis y étaient partie civile —,

Georges Ibrahim Abdallah, accusé d'être le responsable des FARL, était condamné à une peine de perpétuité par la Cour de Sûreté de l'Etat, le 28 février 1987.

En prison, Georges Ibrahim Abdallah il n'a pas cessé un instant de défendre la cause des peuples. C'est ainsi qu'il a participé à des grèves de la faim de solidarité avec les prisonniers révolutionnaires de Turquie, puis avec les prisonnières palestiniennes en grève de la faim pour dénoncer les humiliations dont elles font l'objet dans les geôles sionistes. Cette lutte lui a valu de faire l'objet de mesures punitives (transfert, mise à l'isolement).

En mars 2002, il avait essuyé un rejet d'une première demande de libération. En novembre 2003, la juridiction de la libération conditionnelle de Pau a ordonné sa remise en liberté en donnant notamment pour condition l'obligation de quitter la France définitivement. Mais le parquet a immédiatement fait appel de cette décision à la demande du ministre de la Justice, Dominique Perben, et le 15 janvier suivant, la juridiction nationale de la libération conditionnelle a décidé que Georges Ibrahim Abdallah resterait en prison. Depuis, toutes les démarches pour arracher sa libération sont restées vaines et, à l'heure où la soldatesque sioniste continue à perpétrer ses crimes en toute impunité, Georges Ibrahim Abdallah est dans sa 27^e année de détention...

Secours Rouge/APAPC, Bruxelles, le 6 février 2011

Voir le dossier spécial sur notre site: www.secoursrouge.org

Site du Comité international pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah:

<http://liberonsgeorges.over-blog.com>

